



# Conseil économique et social

Distr. générale  
18 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 4 j) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour information :**  
**statistiques du secteur informel**

## Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

### Note du Secrétaire général

En application de la décision 2017/228 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel à la Commission de statistique. Le rapport fait le point des activités et réunions récentes du Groupe de Delhi et présente le programme de travail du Groupe dans ses grandes lignes. La Commission de statistique est invitée à en prendre acte.

---

\* E/CN.3/2018/1.



## Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

### I. Historique

1. Créé en 1997, le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, l'un des groupes d'études de la Commission de statistique, est chargé d'examiner diverses questions méthodologiques relatives au traitement du secteur informel. Il est présidé par le Statisticien en chef et Secrétaire général du Ministère des statistiques et de la mise en œuvre des programmes du Gouvernement indien. Depuis sa création en 1997, le Groupe de Delhi a favorisé la mise en commun, au niveau international, des données d'expérience entre les pays en matière d'évaluation de l'emploi dans le secteur informel, aidé à mesurer la contribution de ce secteur au produit intérieur brut, s'est intéressé à l'utilisation de normes statistiques par les différents pays et s'est employé à améliorer, affiner et harmoniser les normes statistiques relatives à ce secteur afin de faciliter la comparabilité des données internationales.

### II. Programme de travail du Groupe de Delhi

2. À ce jour, le Groupe de Delhi a tenu 12 réunions. La douzième a été organisée et accueillie par l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève les 2 et 3 octobre 2017. À cette occasion, le Groupe a examiné une série de questions relatives au secteur informel et à l'emploi informel, dans le prolongement de la parution en 2013, de l'ouvrage intitulé *Mesurer l'informalité : Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel*. Il s'est tout particulièrement intéressé à des questions telles que l'amélioration de la couverture, de la qualité et de la diffusion des données sur l'économie informelle, les indicateurs de l'emploi informel et les activités de suivi dans le contexte des objectifs de développement durable et de la recommandation R204 de l'OIT, les incidences de la résolution de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail et de la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession sur la définition et la mesure de l'emploi informel, en particulier dans le secteur agricole, et l'application de la notion d'économie informelle dans les pays développés.

3. 21 experts représentant 14 pays ont participé à la réunion aux côtés d'experts de l'OIT, de la Banque mondiale et du réseau Women in Informal Employment : Globalizing and Organizing. Les experts ont présenté 14 exposés techniques portant sur divers sujets. Le Groupe de Delhi sera appelé à se pencher plus avant sur plusieurs des points qui ont été abordés à l'occasion de la réunion. L'un des problèmes qui exigent une attention prioritaire a trait à l'harmonisation des critères dont les pays se servent pour définir le secteur informel et l'emploi informel, compte tenu de la définition donnée au niveau international; cela permettrait d'aider les pays à produire des données de référence pour l'indicateur 8.3.1 de niveau II, qui sert à mesurer les progrès relatifs à la cible 8.3 des objectifs de développement durable, et d'accroître le nombre de pays qui établissent et diffusent des données harmonisées relatives à cet indicateur. Seuls 44 pays fournissent actuellement des données de ce type à l'OIT. Compte tenu du fait que les notions de travail et d'emploi ont évolué comme suite à l'adoption de la résolution concernant le travail, l'emploi et la sous-utilisation de la main-d'œuvre par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, il faudra revoir et affiner le cadre conceptuel portant sur le secteur informel et l'emploi informel. Il a donc été suggéré que le Groupe de Delhi continue de revoir

et d'harmoniser le cadre conceptuel portant sur l'informalité défini dans la résolution de la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail et dans les directives adoptées par la dix-septième Conférence, de façon à le mettre en conformité avec la résolution de la dix-neuvième Conférence, notamment avec les cinq formes de travail qui y sont décrites et la nouvelle définition de l'emploi qui y est donnée.

4. Le Groupe de Delhi a fait un travail de fond concernant la mesure du travail informel dans le secteur non agricole et il doit en faire de même dans le secteur agricole, en tenant compte des personnes qui travaillent pour leur propre compte. Il a également été décidé qu'il fallait mettre au point une méthode qui permettrait d'élargir la mesure de l'informalité de façon à prendre en considération les travailleurs migrants, les réfugiés et les déplacés dans les économies fragiles et les formes de travail non habituelles dans les pays développés. La décision, prise par consensus, consiste à inciter de plus en plus de pays à améliorer les systèmes de collecte et de communication des données de façon harmonisée ; le Groupe de Delhi et l'OIT pourraient continuer à fournir une assistance technique aux pays dans des domaines tels que la collecte de données, la conception des échantillons, les ajustements à apporter aux données de référence, le traitement des données, les techniques de tabulation et de diffusion de manière à faciliter la mise en application des recommandations formulées dans le manuel.

5. La vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail examinera la question de la révision du cadre statistique de l'informalité en octobre 2018, compte tenu de l'évolution de la situation, et s'attachera à demander des conseils sur la meilleure manière de procéder. Une solution serait de créer un groupe de travail technique qui s'intéresserait à des domaines bien précis et ferait rapport au Groupe de Delhi. Étant donné que le mandat du Groupe de Delhi a évolué et s'est élargi et qu'il porte sur l'ensemble du cadre conceptuel de l'informalité, il a été proposé de changer le nom du Groupe en « Groupe de Delhi sur les statistiques de l'économie informelle ».

6. Le Groupe de Delhi invite la Commission de statistique à prendre acte de son programme de travail.